

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Février 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 13 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

### **Etaient présents :**

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Théo MORILLON,

Excusés ayant donné procuration : M. Jean-Jacques LOUGEZ à M. Éric VERGER, M. Jérémy AUMONT à M. Jean-Maurice SABATER

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M. Bruno GAUTIER

Excusée : Mme Laurence POUVALOUE

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la RD15 - Route de Sigogne,
- Ajustement du montant de l'emprunt pour les travaux d'aménagement de la RD15,
- Redevance d'occupation du domaine public Gaz pour l'année 2022,
- Vote du Compte de Gestion pour l'année 2022,
- Vote du Compte Administratif pour l'année 2022,
- Affectation du résultat de l'année 2022 sur 2023,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

### **1 - Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **2 - Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame Nathalie CHANTEREAU est nommée secrétaire de séance.

## **3 - Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la RD15 - Route de Sigogne**

Dans le cadre du marché public pour l'aménagement de la RD15 - Route de Sigogne, Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études A2I.

Quatre entreprises ont fait les propositions suivantes :

EIFPAGE	603 745,50 € TTC
EUROVIA	765 811,56 € TTC
COLAS	680 403,94 € TTC
ARE TP	603 110,76 € TTC

D'après le bureau d'étude, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de ARE TP.

Le Conseil choisit l'entreprise ARE TP à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **4 - Ajustement du montant de l'emprunt pour les travaux d'aménagement de la RD15**

Vu le devis de travaux, Monsieur le Maire propose de baisser le montant de l'emprunt à 350 000 € au lieu des 400 000 € annoncés au précédent conseil. Mais les investissements devront être au minimum pour cette année.

Vu les 3 propositions de prêt reçues à des taux de 4,20 %, 4,18 % et 3,66 %, Monsieur le Maire propose de retenir le taux le plus bas, soit la BANQUE POSTALE.

Le prêt au taux de 3,66 % sur 20 ans représenterait des échéances trimestrielles de 7 070 € pour 400 000 € empruntés ou 6 190 € pour 350 000 € empruntés.

Le Conseil approuve le choix de la Banque Postale et reste sur le montant de 400 000 € à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **5 - Redevance d'occupation du domaine public Gaz pour l'année 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2022.

Considérant les informations fournies par GRDF, le montant de la redevance 2022 s'élève à 520 €.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents, 11 pour, le versement par GRDF de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2022 d'un montant de 520 €.

## **6/7 - Vote du compte de gestion et du compte administratif pour l'année 2022**

Monsieur Eric VERGER présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2022 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

## Fonctionnement

### Dépenses :

Prévues : 994 830,21 €  
Réalisées : 596 099,99 €

Restes à réaliser : 0

### Recettes

Prévues : 994 830,21 €  
Réalisées : 746 891,99 €

Restes à réaliser : 0 €

## Investissement

### Dépenses :

Prévues : 705 105,69 €  
Réalisées : 248 797,46 €

Restes à réaliser : 252 469,78 €

### Recettes :

Prévues : 705 105,69 €  
Réalisées : 340 395,68 €

Restes à réaliser : 0 €

Monsieur VERGER précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 11 pour, le compte de gestion 2022 de la commune.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Madame PARTHENAY est nommée présidente de séance.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 10 pour, le compte administratif 2022 de la commune.

Après le vote, Monsieur le Maire réintègre la séance.

## **8 - Affectation du résultat de l'année 2022 sur 2023**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats de l'exercice 2022 de la commune sur le budget 2023.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2021 276 966,21  
Résultat de l'exercice 2022 150 792,00  
Résultat de clôture de 2022 427 758,21

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Résultat reporté de 2021 - 109 436,91  
Résultat de l'exercice 2022 91 598,22  
Résultat de clôture 2022 - 17 838,72  
Reste à réaliser 2022 252 469,78  
Besoin de financement 270 308,47

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 427 758,21 € comme suit :

En réserve au compte 1068 : 270 308,47 €  
En report à nouveau au compte 002 157 449,74 €

Le conseil approuve l'affectation de résultat annoncée, 11 pour.

## 9 - Informations et questions diverses

- Travaux RD15 :  
Monsieur le Maire propose de choisir la couleur des trottoirs sur la traversée de Luchac. Le noir étant moitié prix par rapport au beige. Le conseil choisit le noir à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir entre des bordures coulées et des bordures posées. Les bordures coulées sont moulées sur place par un camion, ce système moins couteux de 17 000 € est moins résistant et moins facile à réparer en cas de casse. Les bordures posées sont préfabriquées, elles sont plus résistantes et en cas de casse, il faut juste retirer la partie cassée et la changer.  
A la majorité le conseil choisit des bordures posées.

Monsieur le Maire propose de rajouter un ou deux passages surélevés sur le tracé afin de limiter la vitesse : par exemple, un à chaque intersection de la RD avec la rue des Vergers. Le conseil approuve la proposition.

- Monsieur le Maire a été démarché par un commerçant pour installer un distributeur de produits d'épicerie de 72 casiers. L'investissement doit être fait par la Mairie ; cout du bungalow : 60 000 €. Vu l'investissement nécessaire, des frais de fonctionnement et des risques de vandalisme, le conseil n'est pas favorable à la proposition.
- Monsieur le Maire explique que le passage surélevé au carrefour de la route de Sigogne et la route de Cognac s'est creusé, l'avaloir s'est affaissé ; il informe le conseil que les travaux de réparation vont être réalisés en même temps que le chantier de la RD.
- Monsieur LEVEQUE informe le conseil que l'entreprise a été choisi pour le changement du chauffage de la salle des fêtes. Mais le devis sera signé qu'après le retour des démarches pour un financement par le Fond Vert.

Le Maire lève la séance à 20 h 00.

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2023/10	Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la RD15 - Route de Sigogne	Approuvée
2023/11	Ajustement du montant de l'emprunt pour les travaux d'aménagement de la RD15	Approuvée
2023/12	Redevance d'occupation du domaine public Gaz pour l'année 2022	Approuvée
2023/13	Vote du Compte de Gestion pour l'année 2022	Approuvée
2023/14	Vote du Compte Administratif pour l'année 2022	Approuvée
2023/15	Affectation du résultat de l'année 2022 sur 2023	Approuvée